

Sommaire

- Le fanatisme jusqu'à l'horreur !
- La République et la démocratie noyées dans les eaux ...
- Laïcité
- Loi Macron
- Nos retraites les intéressent
- Les allocataires floués
- Appel unitaire des retraités

Le fanatisme jusqu'à l'horreur !

Nous avons été de ceux qui après l'assassinat de journalistes de Charlie Hebdo, de salariés, de policiers et de juifs ont voulu exprimer dans la rue leur horreur de ces actes criminels, défendre la liberté d'expression, rejeter le racisme et l'antisémitisme, dire leur volonté de vivre ensemble.

Mais la recrudescence du racisme anti-arabe et d'actes anti-musulmans contre des lieux de culte appelle une réaction. Cependant, face au fanatisme, l'école ne peut pas tout. Reflet de la société, elle y véhicule les travers les plus graves. Nos collègues enseignants sont aux premières loges pour en essayer les conséquences. Il faudra plus que l'étalage de bonnes intentions d'une ministre pour changer la donne.

Combattre l'obscurantisme passe par le rejet de l'islamophobie comme de l'antisémitisme. Les relents post coloniaux, le choix d'interventions militaires intrusives au proche orient ne vont pas dans le bon sens.

Quand les solidarités collectives s'effacent au profit du chacun pour soi, de la concurrence à tout prix, de l'individu égoïste, les haines s'exacerbent. Les promoteurs de l'austérité privent nos sociétés des politiques éducatives, économiques, sociales, culturelles des moyens dont elles ont besoin pour fabriquer du Vivre Ensemble. La restriction des libertés démocratiques n'est pas être la solution. Notre société déchirée par le chômage, les inégalités et discriminations a besoin d'ouverture, de dialogue, de changements sociaux.

Après le deuil, la vie continue. Plus que jamais le combat syndical doit faire fi des récupérations politiciennes de tous bords pour faire avancer la paix, la justice sociale, la laïcité, les libertés.

La République et la démocratie noyées dans les eaux glacées du capitalisme financiarisé mondialisé.

Combien d'enfants perdus de la République depuis 40 ans ?

Combien sont sortis de l'école de la République sans diplômes et sans les outils pour affronter la dure réalité du chacun pour soi ?

Combien ont dû affronter le chômage, la précarité, le déclassement, les discriminations, les fins de mois douloureuses ?

Combien de personnes endettées, expulsées de leur logement ?

Quelle devise républicaine quand celle des banquiers et des financiers est : « Pile je gagne, face tu perds » ?

Le droit du travail ou le droit de la concurrence ?

Quelle fraternité quand le racisme se répand ?

Quelle égalité quand les inégalités scolaires, économiques explosent ?

Quelle liberté d'expression quand les principaux médias sont inféodés aux puissances d'argent, et que les radios et télévisions publiques singent, le plus souvent, les pratiques de leurs concurrents privés au nom de l'audimat ?

Quelle démocratie quand les professionnels de la politique enchaînent et cumulent les mandats et votent ce que le peuple avait refusé par référendum, quand

ils ont, finalement, perdu leur légitimité et qu'ils nourrissent ainsi le populisme et la démagogie ?

Quelle démocratie quand les dirigeants des partis politiques consacrent l'essentiel de leur énergie à s'entre-déchirer pour conquérir la direction de leur parti ?

Quelle démocratie quand s'installe le sentiment général d'être gouverné par une oligarchie ploutocratique ?

Quelle démocratie quand les traités européens nous mettent sous tutelle ? Et de qui, de quelles logiques ?

Quelle démocratie quand le consommateur phagocyte le citoyen ?

Quelle démocratie lorsque l'État social s'efface au profit d'un État pénal qui criminalise la misère ?

Quelle sécurité quand notre politique étrangère, guerrière plutôt que diplomatique, fabrique des ennemis à l'extérieur et sur notre propre sol ?

La République et la démocratie ne peuvent se résumer à une incantation.

Soit nous nous réveillons en tant que citoyens, nous faisons de la politique et nous produisons de l'intelligence collective, **soit** nous aurons l'état d'exception ou l'état de guerre.

Jean Luc BERNEDE.

Vous avez dit «laïcité» ?

Depuis 1989 et la première «affaire du voile» médiatisée, nous assistons à une montée des communautarismes dans les prisons, cantines, hôpitaux, à des attaques contre la contraception, l'IVG... Des

mairies accueillent des crèches sous couvert de tradition, prétexte au prosélytisme culturel, volonté récurrente d'imposer à l'ensemble de la société une façon de penser dogmatique. À l'heure où des citoyens français sont tués parce que juifs, où des dessinateurs sont massacrés pour avoir brandi la laïcité et le droit de rire de

tout, le droit de blasphème, inhérent à notre démocratie, contesté, il est urgent de réaffirmer le principe de laïcité. Un contre-sens conduit certains à confondre sa promotion avec un combat contre les religions, voire contre une religion particulière, en l'occurrence l'islam. Ceux qui se servent ainsi de la laïcité pour faire la guerre à une religion en dénaturent le sens et affaiblissent la cause laïque. D'autres s'efforcent de nous présenter le mot «laïcité» comme une insupportable agression.

Ce qui est visé c'est l'œuvre de la révolution française.

Dès la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen du 26 août 1789, l'assemblée constituante proclame pour la première fois au monde la liberté et l'égalité en droits de tous les hommes et substitue les «droits de l'homme» aux «devoirs envers Dieu».

La loi de 1905 instaure la Laïcité et la séparation des églises et de l'État

Art. 1 La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2 La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.

Depuis cette date, les gouvernements n'ont eu de cesse de faire des concessions aux religions. (Dans le budget 2015 de l'État, ont été votés 8,5 milliards d'euros détournés pour l'enseignement privé à 95% catholique).

La laïcité est inscrite dans la Constitution (art 1).

«La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances»

Elle est Liberté d'esprit et d'expression, qui implique le droit de critiquer les religions, de les tourner en dérision, ce que les dogmes religieux appellent «blasphème», relatif aux seuls adeptes d'un culte donné. Elle est Égalité, Fraternité.

Elle n'est ni positive, ni ouverte, qualificatifs qui vident le mot de son sens. C'est une loi fondamentale, pilier central de l'édifice républicain, le meilleur moyen qui permet la coexistence de tous, d'assurer aux croyants toute sécurité et liberté pour pratiquer leur culte.

Ce n'est pas une loi antireligieuse.

Les circonstances exigent aujourd'hui la plus grande fermeté dans la défense et la promotion de la laïcité qui ne saurait dispenser d'une inversion totale des politiques urbaines et sociales suivies jusqu'ici.

Les derniers événements prouvent qu'il est urgent de promouvoir, pour tous les enfants de la République, la culture, la connaissance, le savoir, la solidarité. L'école Républicaine, creuset de l'éducation à la citoyenneté, est le lieu où chacun doit accéder à la Liberté.

Claudine Gleyzes

projet de loi Macron et droit du travail : flexibiliser les salariés et sécuriser les patrons.

Les parlementaires auront à se prononcer sur le projet de loi Macron. Composé de 106 articles, il accentue la logique de mise en concurrence et l'alléger au patronat. Nous nous bornons ici à ce qui concerne le droit du travail.

Travail du dimanche, travail de nuit.

Ce point, le plus médiatisé, ne constitue qu'une partie d'un projet de loi qui menace le droit du travail dans tout son édifice.

L'élargissement de l'ouverture des commerces le dimanche constitue une attaque contre les salariés et salariées de ce secteur et présente le risque d'une mise en cause du droit au congé dominical d'une manière plus générale. Il s'accompagne d'une modification du travail de nuit. Ne serait plus majoré que le paiement du travail après minuit au lieu de 21 h aujourd'hui.

Les prud'hommes.

Sous prétexte de réduire les délais de règlement des conflits de travail, le sens même de la justice prud'homale est en question. Après la mise en cause de l'élection des représentants des salariés par leurs pairs, le rôle des représentants des salariés et du patronat deviendrait aléatoire. La nouvelle loi donnerait une part prépondérante aux juges professionnels. D'aucuns pensent que les juges prud'homaux deviendraient optionnels. Les syndicats craignent une justice à l'abattage.

Inspection du travail.

Soumise à l'accord de leurs directions nommées par le pouvoir politique (DIRECCTE) pour engager des procédures à l'encontre des entreprises, l'inspection du travail verrait encore ses prérogatives réduites. Les entraves patronales aux droits que peuvent exercer les représentants des salariés dans le cadre institutionnel de leurs mandats ne seraient plus traitées au pénal, écartant ainsi les risques d'une peine de prison. Les patrons pourraient ainsi contourner le droit du travail en déboursant une amende administrative forfaitaire.

Médecine du travail.

Au nom du « choc de simplification »,

la médecine du travail, lorsqu'elle existe, régresserait sur deux points.

- Sous prétexte de médecins en nombre insuffisant pour les assurer, les visites médicales régulières n'auraient plus lieu.
- Le droit des personnels à occuper un emploi aménagé après un retour faisant suite à une maladie grave ou à la survenue d'un handicap ne serait plus assuré.

Une disposition a particulièrement retenu l'attention des syndicalistes de l'inspection du travail dont celle de Gérard Filoche de la gauche du PS. En permettant de faire entrer les conflits du travail dans le droit civil, la loi Macron ôterait toute sa spécificité au droit du travail protecteur pour les salariés. Ainsi, il ne serait plus tenu compte du rapport d'inégalité (de subordination selon les termes de la loi) qui met le salarié au service de son patron.

Des syndicats ont affiché leur opposition résolue, les parlementaires du Front de Gauche voteront contre, ceux d'EELV, les frondeurs du PS, Martine AUBRY ont émis de sévères critiques. La messe libérale n'est pas encore dite... si tous les intéressés s'en mêlent.

Guy AYATS



NOS RETRAITES LES INTERESSENT TOUJOURS...

De contre-réforme en contre réforme dont aucune n'a réglé leur financement, les régimes de retraite restent dans le collimateur de ceux qui n'ont jamais accepté l'existence d'un tel système social de solidarité.

Ainsi, à la mi-décembre, ont paru plusieurs nouveaux rapports dont celui de la **Cour des Comptes** sur les retraites complémentaires du privé.

Quand on sait que ce qui s'envisage, se prépare, se décide dans le privé se retrouvera à plus ou moins brève échéance dans le public -et vice-versa -on ne peut que s'intéresser à ce qui s'écrit...

C'est une évidence. La Cour des Comptes est devenue un propagandiste des dogmes libéraux.

Et sa dernière publication est de ce même tonneau ! Sa démarche est « libéralement » classique.

D'abord il faut faire peur, donc poser un regard alarmiste sur le devenir de ces caisses. Le diagnostic est terrible : une cessation de paiement dans les années à venir !

Ensuite, au nom de l'incontournable baisse du « coût de travail », on écarte tout début d'idée d'augmentation des cotisations des entreprises...

Et donc la conclusion s'impose d'elle-même...

Soit bloquer les pensions : cela a été fait en 2013. Et le constat est là : cette perte du pouvoir d'achat des retraités n'a pas permis de redresser la situation.

Soit reculer l'âge de la retraite. **C'est la suggestion centrale de l'« étude » de la Cour des Comptes qui prône de porter l'âge légal de départ à 64 ans !** Le hasard fait bien les choses : elle correspond à la revendication récurrente du MEDEF !

Aplaudissements du patronat! Pressions sur le gouvernement! Fuite en avant préconisée dans la régression sociale ! La Cour des Comptes a bien joué son rôle...

Autre rapport, autre regard, autre réflexion : celui du **Conseil d'orientation des retraites (COR)** qui a actualisé ses prévisions à moyen terme.

Que peut-on y lire ? « Le système de retraite pourrait, **en cas de croissance suffisante des revenus d'activité**, revenir en équilibre dans la deuxième partie des années 2020 voire dégager des excédents importants »

Et il insiste : « Mais les besoins de financement perdureront en cas de croissance des revenus d'activité inférieur à 1,5% par an à long terme ».

Ainsi, contrairement au discours officiel libéral qui n'aborde le problème des retraites que par le prisme de la démographie, le COR met le doigt sur la question centrale de leur financement : l'activité économique.

Va-t-on s'entêter dans une politique d'austérité qui plombe notre économie avec une compression du pouvoir d'achat, une réduction massive des dépenses publiques, un recul important des droits sociaux ... pour un transfert de ressources vers les marchés financiers ?

Elle a montré toute sa nocivité (35 000 demandeurs d'emploi -toutes catégories confondues- pour le département de l'Aude en fin 2014 !) et nous conduit vers une déflation-récession dont on peut imaginer les conséquences pour notre protection sociale...

Au contraire, travaillons sur une autre orientation économique, créatrice de biens et de services utiles, productrice de vrais emplois et de salaires conséquents.

Le mouvement syndical ne manque pas de réflexion et de propositions. Que ce soit sur un développement des services publics dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche, de la santé ... Ou sur une orientation de l'argent vers l'économie réelle et l'emploi par la sélectivité du crédit, la modulation des cotisations des entreprises et le contrôle démocratique de son utilisation...

C'est le mérite de ces deux rapports de nous montrer l'impasse des choix de ces dernières années et la nécessité d'agir pour en imposer d'autres !

Jean Pierre Maisterra



COREM et UMR : les allocataires floués

La colère gronde parmi les sociétaires de ce régime de retraite, certes facultatif et qui relève d'un choix individuel. Les rentes versées à quelques 110 000 anciens fonctionnaires (majoritairement issus de l'Éducation nationale) qui ont cotisé pendant de nombreuses années dans un système mixte de répartition-capitalisation encouragé par des mutuelles comme la MGEN, subissent depuis le 01/01/2015 une perte de 33.33% par décision d'une AG extraordinaire du 18/11/2014.

De quoi s'agit-il ?

L'Union Mutualiste Retraite (UMR) est née en 2002 sur les cendres de l'ex MRFP (Mutuelle retraite de la Fonction Publique) et du CREF (Complément Retraite de l'Éducation nationale et de la Fonction publique). De bien tristes ancêtres en fait !

Pour rappel, le CREF a été fermé en 2001 suite à une insuffisance de provisionnement de plus de 1,5 milliard d'euros, sans oublier la condamnation de huit administrateurs pour abus de confiance (dont l'ancien ministre des affaires sociales de 1992-1993) et ceci après avoir baissé de 17% le montant des rentes versées pour essayer de faire face aux premières difficultés. Le régime a été transféré en 2002 à l'UMR. S'il n'accueille plus de nouveaux adhérents, l'ex-CREF doit continuer à verser les rentes (dites R1) à ses affiliés à la retraite. Or, le régime se retrouve de nouveau en difficulté financière à la suite de l'allongement de l'espérance de vie qui l'oblige mécaniquement à verser des prestations plus longtemps et de la faiblesse des taux d'intérêt qui baisse le rendement de ses placements obligataires. Comme investir dans les actions serait trop risqué et qu'une hausse des cotisations est impossible puisqu'il n'y a pas de nouveaux adhérents, le régime n'a d'autre choix que de baisser le montant des rentes servies. Enfin viennent se greffer de nouvelles obligations européennes (alibi facile...). Tout cela, c'est la version officielle annoncée aux sociétaires par courrier reçu après l'AG à laquelle ils n'ont pas été invité (elle est belle la démocratie...).

Et maintenant ?

Le COREM (nouveau régime de retraite mutualiste), créé en 2002, a récupéré les adhérents déjà rentiers du régime R1 fermé (voir plus haut) et accueille aussi de nouveaux adhérents à qui on a caché qu'il était issu de la faillite d'un régime précédent. On leur annonce gentiment que le moment de la bascule de la cotisation à la rente est repoussé de 60 à 62 ans tout en leur apprenant que le taux de rendement de l'épargne baisse à 1,5%. Ainsi tous les sociétaires actuels vont payer le passif d'une gestion antérieure condamnable.

À cela ajoutons la perte de confiance de beaucoup qui se traduit par des démissions... donc des entrées de cotisations moindres. De fait, quel avenir sur les capacités financières de l'UMR et sur la hauteur nécessaire de ses provisionnements ?

L'UMR compterait actuellement 475 000 sociétaires. À l'époque du CREF, il y avait 30 000 adhésions par an, il y en a actuellement 8 000. Cela signifie bien que le capital confiance « a foutu le camp ».

Qu'en pense la FSU ?

L'image que peut donner le monde mutualiste aux professions que nous représentons est nettement écornée par cet imbroglio pénalisant nos collègues pensionnés ou encore en activité. De même, on voit à travers cette arnaque les travers d'un système par capitalisation qui ne garantit pas la pérennité des rentes annoncées au moment de la souscription puisque les taux de rendement sont révisables à tout moment en fonction de la conjoncture économique.

Enfin, que penser de cette phrase consternante prononcée par le directeur général de l'UMR : « L'objectif premier, c'est de verser une rente à vie ; on joue sur certains paramètres du produit ». Ou celle-ci du Président national de l'UMR au cours de l'AG extraordinaire : « Les sociétaires touchés par cette mesure peuvent compter sur leurs pensions d'État ».

De quoi se plaint-on ?

Alain CAZANAVE

Députés, Sénateurs :

les Retraités veulent être entendus !

La fiscalité pèse toujours plus sur nous

- Le barème de l'impôt est gelé depuis 3 ans.
- La CASA (contribution des retraités à l'autonomie) est mise en place depuis 2013.
- Les majorations familiales sont imposées en 2014.
- La demi-part fiscale des personnes isolées est supprimée définitivement.
- Nos pensions sont trop faibles depuis trop longtemps.
- La retraite moyenne était en 2012 de 1288 € (et seulement 915 € pour les femmes).
- Près de 10 % des retraités (1,4 millions) sont sous le seuil de pauvreté.
- Nos pensions ne sont pas augmentées depuis près de 2 ans.
- Une aumône de 40 € (3.30 € par mois) est attribuée aux plus petites retraites.
- La loi d'adaptation de la société au vieillissement tarde à venir : cette loi, qui va dans le bon sens, mieux reconnaître la place des retraités dans la société, prévue pour janvier 2015, est encore en débat pour de longs mois. Elle laisse de côté la question des charges liées aux séjours en établissements spécialisés (EHPAD) et, dans l'attente, une partie des sommes collectées au titre de la CASA est détournée de son but : le financement de la dépendance.

Nos pensions doivent être revalorisées tous les ans, en lien avec l'évolution des salaires et des prix.

Nous avons acquis nos droits à nos pensions et nos retraites ; nous ne sommes pas des assistés !

Les retraités dépendants doivent avoir accès aux établissements spécialisés pour un coût raisonnable !

La CASA ne doit servir qu'à financer la prise en charge de la perte d'autonomie !

Le financement de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement par la seule CASA est largement insuffisant ; on ne peut en rester là !

Les Organisations de Retraités s'adressent aux parlementaires de l'Aude pour qu'ils entendent et prennent en compte leurs revendications

Pendant la fabrication du journal les résultats des élections grecques sont arrivés : c'est une grande victoire de toutes les forces qui luttent contre l'autorité.

Dans un prochain numéro nous reviendrons sur cet événement qui concerne toute l'Europe. Nous souhaitons les plus grands succès au peuple grec.